

Département du Haut-Rhin  
Arrondissement d'Altkirch

REPUBLIQUE FRANÇAISE



## COMMUNE DE GUEVENATTEN

### PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2017 – 20H

Sous la présidence de Monsieur SCHITTLY Bernard, Maire

Présents : Mmes BILGER Thérèse, ILTIS Monique, RUBINO Pascaline, MM CACHERA Jean-Pierre, LIEBENGUTH Henri, BRUN Alain, HENNINGER Jean-Marc.

Absent(s) excusé(s) : M. HANSBERGER Jean-Paul qui a donné procuration à M. SCHITTLY Bernard, M. BATTIGELLO Raphaël qui a donné procuration à M. BRUN Alain, M. TROMMENSCHLAGER Philippe.

Absent(s) non excusé(s) :

Secrétaire de séance : Mme HECKLY Marie Christine, secrétaire de Mairie.

#### ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du PV du 17 octobre 2017
- 2) Charges d'entretien des routes départementales en agglomération : signature d'une convention
- 3) Désignation de deux délégués au sein de l'EPAGE (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau)
- 4) Etat des coupes 2018 : retrait de la délibération du 04.07.2017
- 5) Assainissement :
  - Bilan sur les travaux de curage de la lagune
  - Point sur les études de réhabilitation des installations ANC
  - Transfert de la compétence « assainissement collectif »
  - Travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif
- 6) Devis réfection de la porte de la chapelle
- 7) Réfection de l'éclairage public :
  - présentation du devis Gautherat
  - information subvention au titre du TEPCV
- 8) Divers

#### POINT 1 : APPROBATION DU PV DU 17.10.2017

Le procès-verbal du 17 octobre 2017, expédié à tous les membres, est commenté par le Maire. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

**POINT 2 : CHARGES D'ENTRETIEN DES ROUTES DEPARTEMENTALES EN AGGLOMERATION :  
SIGNATURE D'UNE CONVENTION**

Dans un souci de clarification et de sécurisation juridique, le Conseil départemental propose aux communes du Haut-Rhin la signature d'une convention type fixant la répartition des charges d'entretien des routes départementales en agglomération entre le Département et les communes. (Ouvrages, aménagements, équipements et réseaux).

Après avoir pris connaissance des termes de la convention, le Conseil Municipal autorise le Maire à la signer.

Délibération approuvée à l'unanimité.

**POINT 3 : DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE AU SEIN DU COMITE SYNDICAL DE  
L'EPAGE LARGUE**

- VU la délibération du comité syndical du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la Renaturation du bassin versant de la Largue et du secteur de Montreux (SMARL), CS/9/2017 du 6 juillet 2017, approuvant le projet de statuts de l'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau du Bassin Versant de la Largue et du Secteur de Montreux (EPAGE LARGUE) ;

- VU la délibération du Conseil Municipal de Guevenatten en date du 17 octobre 2017 approuvant l'évolution du SMARL en EPAGE ;

LE CONSEIL MUNICIPAL DESIGNNE :

- **M. Henri LIEBENGUTH comme délégué titulaire**
- **M. Jean-Marc HENNINGER comme délégué suppléant**

au sein du Comité Syndical de l'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau du Bassin Versant de la Largue et du Secteur de Montreux.

Délibération approuvée à l'unanimité.

**POINT 4 : ETAT DES COUPES 2018 : RETRAIT DE LA DELIBERATION DU 04.07.2017**

Dans sa délibération du 7 juillet 2017, le Conseil Municipal avait décidé de faire appel à l'entreprise WITH de Traubach-le Haut pour les travaux de coupe, de débardage des bois longs et le façonnage des stères. Etant donné que la nature de ces travaux relève de la compétence du SIGFRA, Madame la sous-préfète d'Altkirch demande au Conseil Municipal de retirer cette délibération.

En conséquence, le Conseil Municipal DECIDE

DE RETIRER sa délibération du 7 juillet 2017 relative à l'approbation de l'état prévisionnel des coupes 2018 ;  
DE REFORMULER sa délibération en tenant compte des remarques de la sous-préfecture ;

Après avoir pris connaissance de l'état prévisionnel des coupes de bois 2018,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'APPROUVE en partie, en décidant

- **d'exploiter uniquement la parcelle 1 et le chablis,**

- de ne pas couper de chêne ni de hêtre mais uniquement du frêne et du chablis,

- de ne pas exploiter les parcelles 8 et 9.

Ainsi le montant prévisionnel de **recettes brutes hors taxes** s'élève à **3 360 €** pour un volume de **89 m<sup>3</sup>**. Le nombre de stères sera défini en fonction de la demande.

DELEGUE le Maire pour le signer et pour approuver par la voie de conventions ou de devis sa réalisation dans la limite des moyens ouverts par le Conseil Municipal ;

Délibération approuvée par 6 voix pour et 4 abstentions.

**POINT 5 : ASSAINISSEMENT**• **A/Bilan sur les travaux de curage de la lagune**

Monsieur le Maire présente le bilan des travaux du curage de la lagune.

Préparation du chantier (faucardage des roseaux)	TP Bernard	2 400 €
Aspiration des boues + transport	Sani Curage	4 320 €
Curage mécanique + merlans	Rokemann	2 472 €
Analyse des boues	Agrivalor	362 €
Assistance à maîtrise d'ouvrage	Agrivalor	1 980 €
Frais d'incinération Sausheim	Agrivalor	9 988 €
<b>Total opération :</b>		<b>21 522 €</b>

• **B/Point sur les études de réhabilitation des installations ANC**

7 foyers étant concernés par la réhabilitation de leur dispositif d'assainissement non collectif, 7 conventions ont donc été signées entre la commune et les propriétaires.

Le bureau d'étude ayant pris du retard, les relevés topologiques et pédologiques devraient pouvoir se faire en janvier 2018 avec rendu des rapports de synthèse en février 2018.

Les travaux de réhabilitation devront être exécutés avant le 31.12.2018.

• **C/Transfert de la compétence « assainissement collectif »**

À compter du 01.01.2018, la compétence « assainissement collectif » sera reprise par la Communauté de Communes Sud Alsace Largue. Cette compétence s'applique sur tout le service AC : collecte, traitement des eaux usées, stations d'épuration, réseaux.

Les terrains et les équipements restent propriété de la commune, mais sont mis à disposition de la Communauté de Communes.

Le service sera financé par une redevance unique sur l'ensemble du territoire de la CCSAL. Afin que le personnel communal (secrétaire, ouvrier) puisse continuer à assurer le fonctionnement du service, une convention entre la commune et le CCSAL pourrait être mise en place.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tout document relatif à ce transfert de compétence.

Délibération approuvée à l'unanimité moins 1 abstention.

• **D/Travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif**

Après avoir consulté plusieurs bureaux d'études pour une mission de maîtrise d'œuvre relative à l'extension du réseau d'assainissement collectif dans la rue principale, deux bureaux d'études ont déposé une offre :

BEREST de Colmar pour un montant de 3 920.00 € HT ;

COCYCLIQUE de Soultz pour un montant de 3 920.00 € HT ;

Les deux offres étant similaires, celles-ci ont été renégociées par M. le Maire.

Après négociation, l'entreprise Cocyclique ayant revu son prix à la baisse, le Conseil Municipal décide de retenir son devis pour un montant de **3 780.00 € HT**.

Délibération approuvée à l'unanimité.

**POINT 6 : DEVIS REFECTION DE LA PORTE DE LA CHAPELLE**

Après avoir consulté plusieurs menuisiers, seule l'entreprise « Vincent MAGNY » a déposé un devis. MD Ebénisterie de Traubach-le-Haut devrait encore le faire. Le Conseil Municipal demande également à consulter les entreprises BITSCH de Burnhaupt-le-Haut et Freyburger de Hindlingen.

Une porte provisoire sera nécessaire pendant la durée des travaux. M. Jean-Marc Henninger propose d'en réaliser le cadre en OSB.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer un devis après réunion de la « commission bâtiments ».

**POINT 7 : REFECTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC :**

Monsieur le Maire propose aux conseillers de revoir l'ensemble de l'éclairage public de la commune et plus particulièrement de remplacer les ampoules sodium par des luminaires à LED.

Il présente un devis de la société Gautherat qui s'élève à 17 280 € HT soit **20 736 € TTC**. Ce devis prévoit également le remplacement d'un coffret de commande vétuste (chemin des Etangs).

Cette opération est éligible au programme «Economies d'énergie dans les Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte » et pourrait être subventionnée à hauteur de **6 740 €** par le Pays du Sundgau.

Monsieur le Maire propose de réunir la commission voirie et l'entreprise Gautherat afin d'obtenir des éléments techniques supplémentaires.

**POINT 8 : DIVERS**

**Fête de Noël** : dimanche 17 décembre 2017

**Chasse** : Début novembre 2017, il a été constaté le passage de 3 motos en forêt. Le maire prendra l'attache de la gendarmerie à ce sujet.

***La séance est levée à VINGT ET UNE HEURES QUARANTE-CINQ MINUTES.***

Pour le Maire,  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint  
Jean-Pierre CACHERA

**Tableau des signatures  
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal  
de la commune de GUEVENATTEN  
de la séance du 12.12.2017**

**ORDRE DU JOUR**

- 1) Approbation du PV du 17 octobre 2017
- 2) Charges d'entretien des routes départementales en agglomération : signature d'une convention
- 3) Désignation de deux délégués au sein de l'EPAGE (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau)
- 4) Etat des coupes 2018 : retrait de la délibération du 04.07.2017
- 5) Assainissement :
  - Bilan sur les travaux de curage de la lagune
  - Point sur les études de réhabilitation des installations ANC
  - Transfert de la compétence « assainissement collectif »
  - Travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif
- 6) Devis réfection de la porte de la chapelle
- 7) Réfection de l'éclairage public :
  - présentation du devis Gautherat
  - information subvention au titre du TEPCV
- 8) Divers

Nom Prénom	Qualité	Signature	Procuration
SCHITTLY Bernard	Maire		
CACHERA Jean-Pierre	1 <sup>er</sup> Adjoint		
LIEBENGUTH Henri	2 <sup>ème</sup> Adjoint		
BATTIGELLO Raphaël	Conseiller municipal	Procuration à BRUN Alain	
BILGER Thérèse	Conseiller municipal		
BRUN Alain	Conseiller municipal		
HANSBERGER Jean-Paul	Conseiller municipal	Procuration à SCHITTLY Bernard	
HENNINGER Jean-Marc	Conseiller municipal		
ILTIS Monique	Conseiller municipal		
RUBINO Pascaline	Conseiller municipal		
TROMMENSCHLAGER Philippe	Conseiller municipal	Absent	